

DOCUMENT INÉDIT

## **LA CONTRE-EXPERTISE DE CRACOVIE**

**Pierre Marais**

*Dans notre dernière livraison de la R.H.R. (p. 101-104), nous avons signalé que, mues par le désir de répliquer à l'Américain Fred Leuchter, les autorités du Musée d'Auschwitz avaient commandé une sorte de contre-expertise à l'Institut d'expertises médico-légales de Cracovie. Mal leur a en pris. Le moins qu'on puisse dire est que la contre-expertise de Cracovie tend à confirmer l'expertise américaine des prétendues chambres à gaz d'Auschwitz et de Birkenau.*

*Nous sommes aujourd'hui en mesure de livrer à nos lecteurs une traduction de cette sensationnelle « contre-expertise ». Nous la devons à un expert-traducteur-juré près la cour d'appel de Versailles, spécialiste de polonais.*

*Voici donc cette traduction d'un texte quelque peu confus où se marque bien l'embarras de toxicologues et de chimistes qui ont découvert le contraire de ce qu'ils espéraient découvrir.*

*Selon l'usage qui régit la traduction des textes techniques, nous tenons à prévenir nos lecteurs que seule la version originale, qui est en polonais, peut faire foi, sinon auprès des tribunaux, du moins pour l'histoire.*

\*

INSTITUT D'EXPERTISES JUDICIAIRES Cracovie, 24 septembre 1990  
Professeur Jan Sehn Westerplatte 9, code : 31-033  
de Cracovie Tél. : 505-44, 592-24, 287-50  
DEPARTEMENT DE TOXICOLOGIE LEGALE Télex : 0325213 EKSAD  
Réf. : 720/90

Musée d'État  
d'Auschwitz-Birkenau

Concerne : Dossier n° I-8523/51/1860/89

L'Institut d'Expertises Judiciaires « Pr Jan Sehn »  
de Cracovie soumet

un avis

élaboré par les Experts judiciaires suivants : le Pr Jan Markiewicz, le Dr Wojciech Gubala, Jerzy Labedz, ingénieur, Beata Trzcinska.

Compte tenu des publications présentées et des avis émis en Occident au cours de procédures judiciaires, selon lesquels le gaz Zyklon B n'avait pas été utilisé dans le camp de concentration d'Auschwitz pour exterminer les gens, le Musée d'Auschwitz a demandé de procéder à l'analyse d'échantillons d'enduit des murs des chambres à gaz afin de détecter la présence de cyanure d'hydrogène.

Suite à des décisions convenues par écrit et par téléphone, une équipe de collaborateurs de l'Institut d'Expertises Judiciaires, représentée par le Dr Wojciech Gubala et M. J. Labedz, ingénieur, s'est rendue le 20.2.1990 dans le camp - Musée d'Auschwitz-Birkenau - en vue de prélever des matériaux pour analyse, visant à rechercher la présence éventuelle de composés d'acide cyanhydrique. Des matériaux, essentiellement sous forme d'enduit et de fragments de briques des locaux du Bloc 3 et du Crématorium 1 d'Auschwitz ainsi que des Crématoriums 2, 3 et 5 de Birkenau ont été prélevés et enregistrés au procès-verbal en présence du Dr. Franciszek Piper, Conservateur en chef du Musée, et des échantillons d'enduit du Bloc 11 d'Auschwitz ont été prélevés en présence de M. Piotr Setkiewicz, collaborateur dudit Musée. Au total, il a été procédé au prélèvement de 22 échantillons sur matériaux, dont 2 échantillons de

contrôle provenant d'endroits éloignés de ceux supposés avoir été en contact du cyanure d'hydrogène.

Parmi 20 échantillons, 10 provenaient des locaux du Bloc 3 d'Auschwitz (locaux n° 1, 2, 3 et 4), où on procédait à la désinsectisation des vêtements des prisonniers avec utilisation du mélange Zyklon B.

D'après les renseignements obtenus, ces locaux auraient été peints pendant la guerre. Par endroits apparaissent sous la peinture des murs des dépôts légèrement colorés en bleu-bleu foncé.

Les 5 échantillons suivants ont été prélevés dans les décombres de la chambre à gaz du Crématorium 2 de Birkenau et 1 échantillon dans les décombres du Crématorium 5 et un autre sur les murs du Crématorium 1 d'Auschwitz. On n'a pas prélevé d'échantillons dans les décombres du Crématorium 4, car les éléments de 30-40 cm de hauteur qui en restent ont été reconstruits après la guerre.

En outre, il a été remis aux collaborateurs de l'Institut d'Expertises Judiciaires mentionnés ci-dessus une enveloppe contenant environ 150 g de cheveux humains (sous la désignation PMO II-6-476), prélevés par un collaborateur du Musée ainsi que 4 morceaux d'étoffe de crin, également prélevés par un collaborateur du Musée (PMO-II-6-477 à 480).

Chaque échantillon desdits matériaux (enduit, brique, cheveux et étoffe de crin) ont été émiettés et placés dans des chambres à micro-diffusion.

Ensuite, ces échantillons ont été traités à l'acide sulfurique et exposés à la diffusion dans des chambres Conway pendant 24 heures à la température ambiante.

Les vapeurs et les gaz se dégageant dans ces conditions ont été absorbés dans une solution d'hydroxyde de sodium.

Après la diffusion, on a réalisé une réaction colorée avec un réactif composé de pyridine et de pyrazole) et l'intensité de la couleur ainsi obtenue a été mesurée par spectrophotométrie (630 nm). La concentration correspondante du composé de cyanogène a été déterminée sur la base d'une courbe de calibrage qui a été contrôlée dans chaque série de mesures à l'aide d'un étalon préétabli.

#### Résultat

Parmi les 10 échantillons prélevés dans les locaux du Bloc 3 où on procédait aux opérations de désinsectisation avec le mélange Zyklon B, 7 échantillons ont révélé la présence de composés dérivés de l'acide cyanhydrique dans une concentration de 9 à 147 microgrammes pour 100 g de

matériau après conversion en cyanure de potassium, qui avait été utilisé comme étalon de référence dans l'établissement de la courbe de calibrage.

Concentration des cyanures dans les matériaux analysés

Numéro d'échantillon d'après procès-verbal du 20 février 1990	Concentration des cyanures par conversion en cyanure de potassium (microgramme/ 100 g de matériaux)
Échantillon n° 1	17
Échantillon n° 2	9
Échantillon n° 7	19
Échantillon n° 8	35
Échantillon n° 9	101
Échantillon n° 10	132
Échantillon n° 11	147
Échantillon n° 15	6

Remarque : La présence des cyanures dans les autres échantillons prélevés n'a pas été constatée.

Tous les échantillons positifs ont été soumis ensuite à une analyse spectrophotométrique à l'infrarouge par un spectrophotomètre F TS 15 B de marque « Digilab ». L'analyse effectuée par cette méthode a révélé dans 5 échantillons la présence de bandes de cyanogène à une fréquence de 2000 - 2200  $\text{cm}^{-1}$ .

Les 5 échantillons « positifs » d'enduit qui ont été analysés ont révélé un dépôt bleuâtre plus ou moins apparent.

Un tel dépôt peut provenir de combinaisons complexes de cyanures avec des composés ferreux et connues sous le nom de « bleu de Prusse ».

Parmi les échantillons prélevés dans les chambres à gaz des Crématoriums 1, 2, 3 et 5, seul l'échantillon n° 15 prélevé sur une colonne intérieure dans les décombres de la chambre à gaz du Crématorium 2 de Birkenau contenait une trace infime de composés de cyanures (6  $\mu\text{g}/100 \text{ g}$  d'enduit). L'analyse des échantillons de cheveux et d'étoffe de crin a donné des résultats négatifs. Des résultats également négatifs ont été aussi obtenus à l'analyse des 2 échantillons de contrôle.

Le 18.07.1990, le Dr. W. Gubala s'est à nouveau rendu sur le terrain de l'ancien camp d'Auschwitz et a prélevé à nouveau 7 échantillons d'enduit dans les endroits où la présence de composés d'acide cyanhydrique a été révélée par la méthode d'analyse chimique. Ces matériaux ont été à nouveau soumis à une analyse selon les modalités définies ci-dessus, donnant à nouveau des résultats positifs.

Le cyanure d'hydrogène (HCN) qui se dégage du mélange Zyklon B est un liquide dont la température d'ébullition est d'environ 27°C.

Il a un caractère acide et avec les métaux il forme donc des sels, appelés cyanures. Les sels de métaux alcalins (p. ex. de sodium et de potassium) sont solubles dans l'eau.

Le cyanure d'hydrogène est un acide très faible et par conséquent ses sels se décomposent facilement en présence d'acides plus forts. C'est même le cas de l'acide carbonique qui se forme par la réaction du bioxyde de carbone et de l'eau. Les acides plus forts comme par ex. l'acide sulfurique décomposent les cyanures plus facilement. Les combinaisons complexes d'ions de cyanure avec des métaux lourds sont plus résistantes. Parmi celles-ci se trouve par ex. le bleu de Prusse déjà nommé, mais lui aussi se décompose lentement dans l'environnement acide.

Aussi était-il difficile de s'attendre à ce qu'après une période de 45 ans puissent se conserver des composés dérivés de l'acide cyanhydrique dans des matériaux de construction (enduit, brique), exposés à l'action des facteurs atmosphériques (précipitations, oxydes acides – notamment ceux du soufre et de l'azote). L'analyse d'enduit prélevé dans des locaux fermés, non exposés aux effets des précipitations (y compris des pluies acides) pouvait présenter plus de probabilité.

Ainsi les résultats des analyses des enduits prélevés dans des locaux du Bloc 3 ont-ils révélé la présence de composés dérivés de l'acide cyanhydrique quoique en très petites quantités. Ces résultats ont confirmé les renseignements déjà signalés, selon lesquels des mélanges de cyanogène, par ex. de Zyklon B, ont été utilisés dans les locaux du Bloc 3 pour désinsectisation.

La découverte de composés de cyanogène dans des matériaux exposés à l'action des facteurs atmosphériques ne peut aboutir que par hasard.

L'examen macro- et microscopique de l'étoffe de crin obtenue (PMO-II-6-477 à 480) a révélé dans sa trame la présence de cheveux ayant les caractéristiques des cheveux humains – photos 1, 2 et 3.

- Photo 1. - étoffe de crin  
Photo 2. - étoffe de crin  
Photo 3. - poils d'étoffe de crin  
P - par comparaison, cheveux humains.

Les Experts judiciaires :

- Signature : Jerzy Labeledz, ing.  
Spécialiste des analyses techniques  
Signature : Dr. Wojciech Gubala  
Chef du Laboratoire d'analyses d'alcools  
Signature : Beata Trzcinska  
Assistante en chef

\*

Dans l'expertise Leuchter (voy. *A.H.R.*, été-automne 1988, p. 51-102), les résultats du laboratoire américain<sup>(1)</sup> sont exprimés en milligrammes par kilo tandis que, dans la « contre-expertise » de Cracovie, les résultats sont exprimés en milligrammes pour 100 grammes. Si l'on effectue la transformation nécessaire, on s'aperçoit que les Polonais ont trouvé encore moins de cyanure que l'Américain dans les prétendues chambres à gaz homicides ! Les échantillons prélevés par ce dernier avaient fourni des quantités comprises entre 0 et 7,9 mg/kg, cependant que les échantillons prélevés par les Polonais fournissent des teneurs comprises entre 0 et 0,06 mg/kg. A vrai dire, les Polonais n'ont même découvert cette quantité de 0,06 mg/kg que dans un seul de leurs échantillons tandis que, dans le reste, ils n'ont trouvé aucune trace de cyanure (rappelons, pour mémoire, que ces infimes quantités de cyanure peuvent être dues à de banales opérations de désinfection au Zyklon B).

Passons aux échantillons prélevés dans les chambres à gaz de désinfection. F. Leuchter n'avait prélevé qu'un échantillon et le résultat de l'analyse était spectaculaire : 1 050 mg/kg de cyanure. Les Polonais ont prélevé plusieurs échantillons et les résultats sont modestes : de 0,09 à 1,47 mg/kg.

---

(1) Alpha Analytical Laboratories, Ashland, Massachussets, USA.

L'explication de la différence est la suivante : soucieux d'authenticité, F. Leuchter avait prélevé son échantillon à Birkenau dans une chambre à gaz de désinfection *en état d'origine* tandis que les Polonais ont prélevé leurs échantillons à Auschwitz dans des locaux qui, après avoir servi de chambres à gaz de désinfection, ont été affectés par les Allemands à d'autres usages ; *entre-temps, les murs avaient été grattés et repeints* ! Les Polonais le savent puisqu'ils écrivent :

D'après les renseignements obtenus, ces locaux auraient été peints pendant la guerre. Par endroits apparaissent [en 1990] sous la peinture des murs des dépôts légèrement colorés en bleu/bleu foncé.

Pourquoi les Polonais, qui disposaient de chambres à gaz de désinfection *en état d'origine* ont-ils allés examiner des chambres à gaz de désinfection *qui n'étaient plus en état d'origine* ? Pourquoi, sinon pour avoir quelque chance de découvrir beaucoup moins de cyanure et, donc, pour atténuer l'extraordinaire différence de traces de cyanure découvertes par F. Leuchter : des traces nulles ou infimes là où on était censé avoir tué des hommes (par centaines de milliers ou par millions) et des traces considérables là où l'on avait tué des poux ?

Enfin, les Polonais cherchent à donner le change lorsqu'ils soutiennent qu'« après une période de 45 ans » il était difficile de s'attendre à trouver d'importantes traces de cyanure, vu notamment « l'action des facteurs atmosphériques ». Ces facteurs exercent si peu d'influence sur la formation et le maintien des ferro-cyanures qu'aujourd'hui encore le visiteur attentif du camp de Birkenau peut noter à *l'extérieur* de telle chambre à gaz de désinfection des traces bleuâtres, prouvant que le cyanure a en quelque sorte « transpiré » de l'intérieur vers l'extérieur ; ces traces se trouvent toujours là, exposées aux intempéries et aux « facteurs atmosphériques ». Jean-Claude Pressac lui-même en reproduit la photographie, commentée, dans son ouvrage *Auschwitz, Technique and Operation of the Chambers*<sup>(2)</sup> ; à la page 53, il mentionne, à propos des chambres à gaz de

---

(2) Pour le compte rendu de cet ouvrage, voy. R. Faurisson, « Bricolage et "Gazouillages" à Auschwitz et à Birkenau selon J.C. Pressac », *R.H.R.* n° 3, novembre 1990, p. 65-154.

désinfection répertoriées BW5a et BW5b, ce qu'il appelle le « phénomène du mur bleu » et, à la page 59, la photo n° 6 montre ces traces de cyanure sur le mur extérieur de la chambre à gaz de désinfection BW5b.

Aux dernières nouvelles, les autorités du Musée d'Auschwitz envisageraient la possibilité d'une autre expertise.

Pour notre part, nous sommes en mesure d'annoncer que l'expertise Leuchter recevra cette année deux confirmations, provenant l'une d'Autriche et l'autre d'Allemagne [voy., ci-dessous, « L'Expertise de Vienne », p. 151].